

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du 18 décembre 2018

Décision n° CP-2018-2812

commune (s):

objet: Réalisation de bilans professionnels - Lot n° 1 : bilans de compétences pour les cadres - Autorisation

de signer l'avenant n° 1 au marché public

service: Direction générale déléguée aux ressources - Service finances, achats, ressources

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Grivel

Président: Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 7 décembre 2018

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon Affiché le : mercredi 19 décembre 2018

<u>Présents</u>: MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Claisse, George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, M. Jacquet, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco.

Absents excusés: MM. Le Faou (pouvoir à Mme Laurent), Barral, Mme Vessiller, MM. Vincent (pouvoir à M. Grivel), Bernard (pouvoir à Mme Peillon), Chabrier (pouvoir à M. Kabalo).

Absents non excusés : Mme Frih.

Commission permanente du 18 décembre 2018

Décision n° CP-2018-2812

objet : Réalisation de bilans professionnels - Lot n° 1 : bilans de compétences pour les cadres - Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché public

service : Direction générale déléguée aux ressources - Service finances, achats, ressources

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 4 décembre 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

Par décision de la Commission permanente n° CP-2015-0631 du 7 décembre 2015, la Métropole de Lyon a autorisé la signature d'un marché public de prestations de service pour la réalisation de bilans professionnels : lot n° 1 : bilans de compétences pour les cadres.

Ce marché a été notifié, pour une durée ferme de 3 ans, sous le numéro 2015-534, le 18 décembre 2015 aux attributaires suivants : RH Triumvirat, CIBC et Alerys, pour un montant maximum de 250 000 € HT, soit 300 000 € TTC.

Ce marché prend fin le 31 décembre 2018. Or, des bilans de compétences sont en cours de réalisation et ne seront pas terminés à la date de fin d'exécution du marché.

Le présent avenant a pour objet de prolonger la durée initiale du marché à bons de commande de 4 mois, soit jusqu'au 30 avril 2019, afin de permettre aux bilans de compétences en cours d'être achevés. Le montant du marché demeure inchangé.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit avenant, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier;

DECIDE

1° - Approuve l'avenant n° 1 au marché n° 2015-534 conclu avec les entreprises suivantes : RH Triumvirat, CIBC et Alerys pour la réalisation de bilans professionnels - Lot n° 1 : bilans de compétences pour les cadres.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 19 décembre 2018.